



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

Comité Technique Local du 3 février 2021
déclaration liminaire

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Cher(e)s camarades,

L'année 2021 commence avec beaucoup d'incertitudes pour les travailleurs impactés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et dans le même temps le pouvoir en place laisse planer la menace de ses contre-réformes.

Force est de constater que la crise est déjà là, avec, en dépit des mesures d'urgence, une précarité qui atteint des niveaux sans précédent pour bon nombre de nos concitoyens sombrant dans la pauvreté.

Cela n'empêche pas le gouvernement de maintenir la réforme de l'Assurance chômage et ses dispositions néfastes pour les demandeurs d'emplois, **FO** en revendique l'abandon. Quant au projet de réforme des retraites instaurant un système unique par points, il a été suspendu début 2020, mais bien vite le ministre de l'économie notamment, en a vanté de nouveau les mérites... **FO** réaffirme à nouveau sa détermination à défendre un système de retraite par répartition solidaire et intergénérationnelle et à empêcher le retour du système par points et toute velléité de reculer l'âge de départ en retraite.

Alors que le gouvernement les couvre de louanges depuis le début de la crise, les agents publics sont quant à eux toujours aux prises avec les contre-réformes du pouvoir en place telle la Loi de transformation du 6 août 2019.

Ainsi, la suppression des CHS-CT a déjà été acté par décret, alors que ces instances démontrent depuis mars 2020 toute leur pertinence et utilité dans les entreprises et administrations. Il en va de même de l'assèchement des compétences des CAP et de la montée en puissance de la contractualisation. Demain, dans un même service et sur des missions régaliennes de l'État, contractuels et titulaires exerceront des fonctions identiques, sans avoir suivi la même formation, sans percevoir la même rémunération, sans bénéficier des mêmes droits ni être soumis aux mêmes obligations. Nous venons d'ailleurs d'apprendre le recrutement de 250 contractuels en lien avec le traitement du fond de solidarité aux entreprises, cette annonce du Directeur Général est totalement hors sol compte tenu de la technicité de cette mission dans les SIE !

FO exige l'abrogation pure et simple de la Loi de transformation de la fonction publique. Cette loi détruit toutes les valeurs inscrites dans le statut général, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agents et des usagers.

Dans le même temps, profitant de la crise sanitaire le pouvoir en place et son bras armé

technocratique poursuit sa politique de suppressions d'emplois et d'accélération des restructurations.

Ainsi, pour 2021, le couperet des suppressions d'emplois est à nouveau tombé sur les ministères économiques et financiers et avec 1 800 suppressions d'emplois, la DGFIP qui représente 4,2% des effectifs de la Fonction publique d'État, en assumera à elle seule 42,72% !!!

Dans ce contexte récurrent de réduction de ses effectifs, la DGFIP doit faire face aux priorités de relance de l'économie, de soutien des entreprises en difficulté et d'accompagnement des usagers sur fond de crise sanitaire. Notre Direction doit également concilier des priorités contradictoires de maintien de la qualité du service public et de déploiement du mal nommé NRP « *nouveau réseau de proximité* » dont l'objectif est de supprimer 1 000 implantations territoriales d'ici 2023.

Pour **F.O.- DGFIP**, ce processus infernal relève clairement de la réduction des coûts, en aucun cas d'une amélioration du service rendu, les suppressions d'emplois et le resserrement du réseau n'ont jamais permis d'améliorer la performance du service public.

Les conséquences de cette politique aveugle sont d'ores et déjà à l'œuvre : les agents qui jusqu'alors compensaient par leur engagement et professionnalisme sont excédés et écœurés !! Nous avons maintes fois alerté sur les effets délétères de ces restructurations d'envergure. Force est de constater que les personnels prennent de plein fouet cette première vague du NRP menée au pas de charge et en plein confinement.

Ce grand chamboule tout où il faut, tout à la fois, déménager dans l'urgence, supporter des transferts de charges, subir les dysfonctionnements informatiques de toutes sortes, gérer le quotidien, répondre aux sollicitations des usagers, cet entêtement à vouloir coûte que coûte cocher la case NRP sont autant de facteurs de dégradation des conditions de travail des agents et de déclin du service rendu à l'utilisateur.

Bon nombre de collègues, outre subir la mobilité géographique, vont devoir aussi se former dans la précipitation à d'autres métiers de la DGFIP. Il en va ainsi notamment de l'accueil du public ou plutôt de la « *la relation usagers* » qui se veut être la vitrine du NRP et dont la DG et les Directions locales font feu de tout bois dans la presse et auprès des élus à grand renfort de cette nouvelle langue qui fait fureur à Bercy !

Au-delà d'un florilège de mots-clés pour définir la stratégie d'accueil et de l'affichage de belles ambitions, quels véritables moyens la DGFIP entend-elle mettre en place alors qu'elle semble condamner à l'exemplarité perpétuelle en termes de suppressions d'emplois.

Madame la Présidente, quelques permanences essayées dans le département où il faudra prendre rendez-vous sur internet, ne remplaceront jamais les services pérennes de la DGFIP ! Non, le NRP n'améliorera pas la proximité car il n'est ni nouveau, ni un réseau, ni de proximité ! Et ce sont les citoyens qui seront les grands perdants !

Cependant au-delà du NRP, la technostructure mène en parallèle des projets moins visibles mais qui n'en demeurent pas moins de véritables menaces pour les missions de la DGFIP dont les services de proximité pourraient à terme être vidés de leur substance...

Ainsi, et sous prétexte d'instaurer un régime de responsabilité juridictionnelle unifié pour les gestionnaires et les comptables, le rapport remis au gouvernement le 15 décembre 2020 préconise, en matière de dépenses, de « *fluidifier la collaboration entre ordonnateur et comptable afin d'éviter des doublons...* » Pour **F.O.- DGFIP**, cela revient bien entendu à remettre en cause la comptabilité publique et avec elle le réseau comptable de la DGFIP.

Quant à la **Mission France Recouvrement** créée en septembre 2019, elle n'a pas chômé pendant le confinement... nous avons, en effet, appris que la MFR avait proposé un questionnaire rémunéré (20€ les 30 minutes) à plus de 8 000 entreprises pour que le futur portail unique de recouvrement de la future agence privatisée URSSAF-Douane-DGFIP corresponde à leurs attentes !!!

Manifestement, de l'argent, il y en a plus qu'il n'en faut quand il s'agit d'arroser les prestataires privés qui sont à la manœuvre pour s'approprier des pans entiers de missions de services publics !!

Pour **F.O.- DGFIP**, la Mission France Recouvrement au travers de l'unification des réseaux DGFIP et URSSAF poursuit un processus d'aspiration du recouvrement de la DGFIP déjà amorcé avec le prélèvement à la source. Demain, avec la disparition de la Taxe d'Habitation et de la redevance audiovisuelle, avec la montée en puissance de la déclaration automatique, avec le paiement de proximité dans les bureaux de tabacs, avec les nouvelles modalités de relance des défaillants, avec la couverture nationale de l'accueil téléphonique par les Centres de Contacts... que restera-t-il alors des missions des **SIP** ?

Quant aux **SIE**, ils ne seront pas épargnés non plus par la troisième vague du NRP, vidés d'une partie de leur substance par la création de centres spécialisés en tous genres :

- "*pôle national de gestion des professionnels*", à Pau (64) en 2021
- "*PNSR actions juridiques complexes du recouvrement forcé*", expérimenté dans 8 directions en 2021
- "*service de gestion des quitus*", prévu en janvier 2022 à Denain (59)
- "*guichet TVA commerce en ligne*" de Noyon (avril 2021)
- 10 "*centres de contacts des professionnels*" entre 2021 et 2024
- 17 centres de travail à distance hors du département exportateur4 en 2022-24

Pour **F.O.- DGFIP**, les missions de la DGFIP doivent s'appuyer sur un maillage territorial assurant la proximité avec les usagers, contribuables et redevables et nous revendiquons qu'elles soient de la compétence exclusive des seuls comptables et agents de la DGFIP.

F.O.- DGFIP exige le RETRAIT du NRP, l'arrêt des suppressions d'emplois et des réformes régressives qui l'accompagnent !

